

VILLE DE LANCY

Conseil municipal - Séance du 24 septembre 2009

Le Conseil municipal

Vu le projet de modification des limites de zones « Pont-Rouge, gare Ceva » sur le territoire de la commune de Lancy

Vu le plan No 29560-543 établi par le Département du territoire sur ledit projet qui a fait l'objet d'une enquête publique

Vu que l'enquête publique s'est terminée le 12 décembre 2008

Vu que le projet vise à la création d'une zone de développement 3, d'une zone 2 et d'une zone ferroviaire au lieu-dit « Pont-Rouge »

Vu le rapport de la Commission de l'aménagement du territoire, séances du 26 août 2009

Sur proposition du Conseil administratif

D E C I D E :

De préavisier favorablement le projet de loi modifiant les limites de zones No 29560-543 situé au lieu-dit « Pont-Rouge »

Cette délibération est acceptée par 25 oui / 0 non /1 abstention.

VILLE DE LANCY

Conseil municipal - Séance du 24 septembre 2009

Le Conseil municipal

Vu le projet de plan localisé de quartier N° 29583-543 SOVALP : Pont-Rouge - gare Ceva - route des Jeunes, élaboré par le département du territoire,

Vu l'enquête publique qui s'est terminée le 12 décembre 2008

Vu la demande du département du territoire d'inscrire à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil municipal ledit projet de plan localisé de quartier, pour préavis,

Conformément à l'article 5, alinéa 3, de la loi sur l'extension des voies de communication et l'aménagement des quartiers ou localités et à l'article 30, alinéa 1, lettre r, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu le rapport de la Commission d'aménagement du territoire, séance du 26 août 2009,

Sur proposition du Conseil administratif,

D E C I D E :

De préavisier favorablement le projet de plan localisé de quartier N° 29583-543 établi par le département du territoire, en tenant compte des observations formulées

Cette délibération est acceptée par 25 oui / 0 non / 1 abstention.

VILLE DE LANCY

Conseil municipal - Séance du 24 septembre 2009

Le Conseil municipal

Vu le projet de plan localisé de quartier N° 29584-543 SOVALP : Pont-Rouge - gare Ceva - avenue Eugène-Lance élaboré par le département du territoire,

Vu l'enquête publique qui s'est terminée le 12 décembre 2008

Vu la demande du département du territoire d'inscrire à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil municipal ledit projet de plan localisé de quartier, pour préavis,

Conformément à l'article 5, alinéa 3, de la loi sur l'extension des voies de communication et l'aménagement des quartiers ou localités et à l'article 30, alinéa 1, lettre r, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu le rapport de la Commission d'aménagement du territoire, séance du 26 août 2009,

Sur proposition du Conseil administratif,

D E C I D E :

De préavisier favorablement le projet de plan localisé de quartier N° 29584-543 établi par le département du territoire, en tenant compte des observations formulées

Cette délibération est acceptée par 25 oui / 0 non / 1 abstention.

VILLE DE LANCY

Conseil municipal - Séance du 24 septembre 2009

Le Conseil municipal

Vu que l'avenue du Curé-Baud est un élément majeur liant le centre du village de Lancy, la place du 1er-Août, aux Semailles ainsi qu'avec la commune de Plan-les-Ouates

Vu que cette avenue est bordée de plusieurs typologies d'occupation (école, habitat collectif, cimetière)

Vu que les études menées sur l'évolution des volumes de trafic nous amènent à mettre en œuvre des mesures d'assainissements potentielles visant à réduire les vitesses, les émissions de bruit et améliorer la sécurité des usagers

Vu que les travaux envisagés consisteront également à la remise en état des collecteurs existants par des actions très ciblées

Vu le rapport de la Commission des travaux et constructions, séance du 27 août 2009

Vu le rapport de la Commission des finances et gestion des immeubles locatifs, séance du 7 septembre 2009

Sur proposition du Conseil administratif

D E C I D E :

- I. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de construction de Fr. 4'300'000.-- destiné au réaménagement de la chaussée avenue Curé-Baud, tronçon place du 1er-Août, giratoire de la route de Base ainsi qu'à la remise en état des collecteurs
- II. De comptabiliser cette dépense au compte des investissements, rubrique 501, compte 623038.501763
- III. De porter cette somme au bilan, rubrique 141, compte 623038.141051
- IV. De financer ce crédit par un prélèvement sur le fonds de la taxe d'équipement estimé à Fr. 932'000.-- par le compte des investissements, rubrique 610, compte 623038.610786
- V. D'amortir le solde estimé à Fr. 3'368'000.-- en 30 ans dès 2010 par le compte de fonctionnement, rubrique 331, compte 623900.331000

Cette délibération est acceptée par 15 oui / 2 non / 8 abstentions.

VILLE DE LANCY

Conseil municipal - Séance du 24 septembre 2009

Le Conseil municipal

Vu le réaménagement de la route de Chancy par la construction de la ligne de tram Cornavin, Onex, Bernex (TCOB)

Vu le projet de réaménagement de la place des Ormeaux

Vu que ce crédit d'étude permettra le réaménagement de la place des Ormeaux côté sud de la route de Chancy ainsi que l'aménagement de l'amorce de l'avenue Louis-Bertrand, côté nord de la route de Chancy

Vu le rapport de la Commission de l'aménagement du territoire, séance du 26 août 2009

Vu le rapport de la Commission des finances et gestion des immeubles locatifs, séance du 7 septembre 2009

Sur proposition du Conseil administratif

D E C I D E :

- I. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'étude de Fr. 290'000.-- destiné à l'aménagement de la place des Ormeaux au Petit-Lancy
- II. De comptabiliser cette dépense au compte des investissements, rubrique 501, compte 623106.501217
- III. De porter cette somme au bilan, rubrique 141, compte 623106.141021
- IV. D'amortir cette somme en 5 ans dès 2010 si cette étude n'est pas suivie de réalisation, ou en 20 ans dès 2010, si cette étude est suivie d'une réalisation par le compte de fonctionnement, rubrique 331, compte 623900.331000

Cette délibération est acceptée par 24 oui / 0 non / 1 abstention.

VILLE DE LANCY

Conseil municipal - Séance du 24 septembre 2009

Le Conseil municipal

Vu l'important réseau d'éclairage public installé sur l'ensemble du territoire communal

Vu l'audit effectué par les Services Industriels de Genève, il a été constaté qu'un potentiel d'économie d'énergie est réalisable

Vu que d'importants investissements sont nécessaires afin d'assainir l'ensemble de notre réseau d'éclairage public

Vu que ces travaux devront se réaliser en plusieurs étapes, ce crédit est destiné à remplacer ou modifier les luminaires routiers du Grand-Lancy

Vu le rapport de la Commission de l'environnement et développement durable, séance du 3 septembre 2009

Sur proposition du Conseil administratif

D E C I D E :

- I. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'investissement de Fr. 350'000.-- pour le remplacement ou modification des luminaires routiers au Grand-Lancy (1ère étape)
- II. De comptabiliser cette dépense au compte des investissements, rubrique 501, compte 628210.501207
- III. De porter cette somme au bilan, rubrique 141, compte 628210.141011
- IV. D'amortir cette somme en 10 ans dès 2010 par le compte de fonctionnement, rubrique 331, compte 629800.331000

Cette délibération est acceptée à l'unanimité par 23 oui